



Bulletin d'informations municipales



Les Echos de Saint-Mau

Bulletin d'informations municipales - Commune de Saint-Maurice-de-Rémens - Juin 2017 - Numéro 3

Directeur de la publication: Eric Gaillard, Maire

Réalisation : Eddy Labbé, Conseiller Municipal

Ont participé à cette édition : Isabelle Bernard, Sylviane Bouchard, Edith Chêne, Fabienne Hiraut, Cyril Goudard, Bernard Grévin, Marie-Hélène Moréteau. Photo couverture : Latitude-Drone / Aspmesaintex

Tirage à 350 exemplaires - **Imprimé par :** Imprimerie ILLICO TEXTO

Contactez-nous : www.saint-maurice-de-remens.fr - courriel : secretariat.stmauricederemens@orange.fr Tél : 04.74.35.41.68

Mairie de Saint-Maurice-de-Rémens 548, rue de la Libération 01500 Saint-Maurice-de-Rémens.

La fibre optique arrive à Saint-Maurice

Les études ont été relancées en mars 2017 avec une réunion de piquetage avec l'entreprise SERFIM TIC en charge du déploiement de la fibre. L'objectif ? Connaître et valider

les zones de raccordement, le nombre de fibres à déployer et le positionnement des armoires. Concernant la mise en œuvre, Saint-Maurice est sur le haut de la pile et le déploiement est planifié avant la fin de l'année 2017.



Le PLU : ça avance

Depuis maintenant une année, les réunions avec le cabinet Verdi qui nous accompagne au quotidien, mais aussi la Direction Départementale des Territoires, les représen-

tants de la chambre d'Agriculture de l'Ain et du SCOT s'enchaînent. L'ensemble de ces acteurs permet d'avancer le plus rapidement possible en conformité avec les contraintes environnementales (Natura

2000, ZNIEFF*, PPRI, ...) et réglementaires (Grenelle de l'environnement, SCOT* Bucopa, ...) en intégrant les atouts de notre territoire : Maison du Petit Prince, Transpolis, zones naturelles...

Les prochaines étapes: finaliser le zonage et présenter les choix en réunion publique avant fin 2017.



Nous sommes ici

* ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
* SCOT : Schéma de cohérence territoriale

Etat civil juin 2016 - mai 2017

Décès



LEFIN Marcelle, le 03/04/2016
MIGNOT Robert, le 29/12/2016
CHAFFANEL Robert, le 23/03/2017
MOREAU Marie-Thérèse, le 28/03/2017
CONGERY née PROUD Aimée, le 10/04/2017
BON Antonin, le 02/05/2017

Naissances



BORODAJ Léo, Wassyl, le 19/07/2016
BRUNET Giany, Claude, le 08/08/2016
VENTOSA Eloane, le 28/08/2016
IPPOLITI Rose, Odette, le 29/09/2016
GARNERO Ethan, Guy, Jean, le 07/10/2016
DIDIER, Emmanuelle, Gillette, Joséphine, le 25/11/2016
MAKHFI Inaya, Nadia, le 27/11/2016
MORA Jimmy, Marc, le 06/02/2017
BAUZON SERDIMET Louise, le 27/03/2017
BAUZON SERDIMET Timéo, le 27/03/2017
JAGU Naëlle, Esther, Odette, Solange, Marie-Joséphine, le 09/04/2017
BESSET Lola, le 13/05/2017

Mariages



MORA Carole et GOUDARD Cyril, le 12/08/2016
MOLINAS Anne-Laure et BALDAZZI Mathias, le 13/05/2017

Les chenilles processionnaires

Quelques semaines après son éclosion, la chenille processionnaire se dote de soies urticantes qu'elle libère lorsqu'elle se sent en danger. Ces soies, en forme de harpon, peuvent se fixer sur l'épiderme, les yeux ou les voies respiratoires de quiconque s'approche de l'insecte. Il suffit alors de se gratter pour qu'elles se cassent et diffusent dans l'organisme une protéine toxique appelée thaumétopoéine.



Les animaux domestiques (chiens, chats) sont les premières victimes de cette contamination.

Les animaux de ferme sont aussi touchés par cet insecte. En particulier les chevaux, les moutons, et les vaches. Leur faute : brouter l'herbe sur laquelle est passée la procession. Chez les ruminants, les premiers symptômes d'envenimation

ressemblent à s'y méprendre à ceux causés par la fièvre aphteuse.

Les conséquences sur l'homme sont généralement moins graves. La plupart du temps, une exposition aux soies urticantes de la chenille se traduit par une simple démangeaison accompagnée de boutons qui disparaissent au bout de deux ou trois jours. Parfois, la réaction va jusqu'à l'œdème. Dans certains cas très rares, au maximum 2 à 3 % de la population, cette exposition peut conduire à un choc anaphylactique, une réaction allergique exacerbée nécessitant une hospitalisation.

Quoi de plus triste qu'un jardin ou un parc dont les arbres ont perdu leurs aiguilles, dévorées par les chenilles processionnaires ? L'aspect inesthétique des pins défoliés ou couverts de nids est effectivement un sujet de préoccupation mais un pin sans épine est affaibli, il de-



vient une proie facile pour d'autres insectes qui peuvent le tuer.

C'est pourquoi depuis le printemps 2016, la commune a mis en place des moyens écologiques dans le parc du château pour lutter préventivement contre les chenilles.

A moyen terme, avec des écopièges autour des troncs faisant croire aux chenilles lors de leur descente qu'elles s'enfouissent dans le sol alors qu'elles tombent dans des sacs.



A long terme, avec la mise en place de nichoirs à mésanges bleues qui sont les prédateurs naturels des chenilles.

Les effets des écopièges se sont déjà fait ressentir puisque nous avons pu constater une baisse de plus de 80 % des cocons dans les pins du parc.

L'opération est donc renouvelée pour 2017 !

Saint-Maurice GPSisés

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, les GPS, même à jour, emmènent rarement les automobilistes à leur destination dans les rues de Saint-Maurice, entraînant parfois des séances de radioguidage ubuesques.

La raison ? Depuis le renommage de certaines rues et la renumérotation qui a eu lieu il y a maintenant quelques années, les mises à jour cadastrales n'ont jamais été faites. Par conséquent, les cartes des constructeurs des GPS qui s'appuient sur le cadastre ne sont jamais mises à jour !

Après un gros travail de remise à plat, toutes les informations ont été transmises par la commune et les GPS seront bientôt à jour !



Nos engagements réalisés



Représentation de la commune

- Représenter la commune dans les instances locales (Vice-présidence à la CCPA, SBVA,...)
- Aller chercher les subventions et toutes les aides possibles pour la commune.
- Déléguer aux adjoints et conseillers.
- Mettre en place des commissions permettant de débattre des sujets avant les conseils municipaux.

Assainissement



- Réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement

Rythmes scolaires



- Mise en place des rythmes scolaires avec de nombreuses activités. (Activités sportives, manuelles, jeux, aide scolaire, etc..).

Merci aux intervenants bénévoles.

Sécurisation - Lot1

- Création de deux quais bus aux normes PMR*
- Rétrécissements de chaussée
- Création de trottoirs
- Pose de potelets de protection
- Modifications de sens de circulation
- Création de coussins lyonnais
- Installation d'un radar pédagogique

*PMR: Personne à Mobilité Réduite



Création de parkings



- Parking grange Perrin *
- Parking grange Perraud *
- Parking rue du Sabotier *
- Parking rue Bouquet
- Parking derrière l'école pour les instituteurs

* Initié sous l'ancien mandat

Ecole maternelle

- Remplacement des toilettes turques de l'école primaire
- Renforcement de l'encadrement pour les grandes sections



Aide aux assistantes maternelles

- Adhésion au SIVU des P'tits mômes



Site Internet

- Création du site internet de la commune : www.saint-maurice-de-remens.fr



Fibre optique

- Réclamer la fibre optique
=> 2017 : elle arrive !!

PLU

- Le plan Local d'Urbanisme est en cours avec pour objectif le 1er trimestre 2018.
- Réunion publique avant la fin d'année.

Maison du Petit Prince

- Remise au premier plan du projet
- Comité de pilotage avec le département, la région, la CCPA, la famille Saint-Exupéry et la commune.
- Engagement financier de la CCPA
- Renégociation prêt du château (passage d'un taux variable à un taux fixe)

Camp des Fromentaux

Représenter notre Commune dans le comité de pilotage du projet Transpolis permet de suivre l'avancement du projet.

Les premiers travaux de démolition devraient débuter en juin 2017, la construction des infrastructures en octobre 2017 pour une mise en service en décembre 2018.



Sans engagement mais réalisés



Archivage et numérisation des documents de la Mairie.



Ouverture d'une agence postale communale avec la signature d'une convention de 9 ans avec La Poste.



Ouverture du parc au public les dimanches.



Augmentation des heures d'ouverture de la mairie (passage de 8 h / semaine à 16 h / semaine dont le samedi matin).



Ouverture du point lecture.
« Lire à St-Mots »



Pose d'un défibrillateur sur la façade de la mairie.



Bulletin municipal annuel.
« Les Echos de Saint-Mau »



Signature de la charte « 0 pesticide ».
Lutte contre les chenilles processionnaires dans le parc du château.



Blason de la commune
Nom des habitants : Rémensois / Rémensoises.
Nouveau nom de l'école :
Groupe scolaire Le Petit Prince



Rénovation de l'électricité sous le préau du parc du château.

Principales réalisations 2016/2017

Lutte préventive contre la chenille

Nichoirs à mésange bleues : 385 € HT

Pièges à phéromones : 1.600 € HT



Aménagement de la place Saint-Exupéry - Opération cœur du village

Coûts

Etudes aménagement de la Place Saint-Exupéry avec le CAUE* : 1.575 € HT

Achat de terrain : 32.000 € HT

Subvention obtenue

Fonds de concours de la CCPA 15.800 € HT

Reste à charge pour la commune : 17.775 € HT

* CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement



Etude accessibilité - Ecole/Mairie

Coût

Etudes : 10 740 € HT

Subvention obtenue

Réserve Parlementaire Damien Abad : 2.200 € HT

Reste à charge pour la commune : 8540 € HT





Maison du Petit Prince - Achats de terrains

Coûts

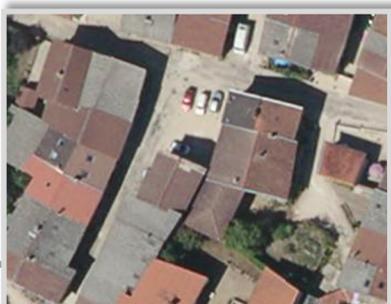
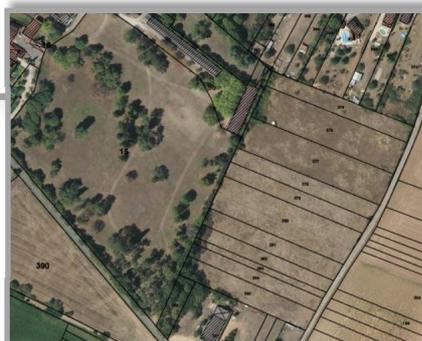
Achat de terrains : 66.770 € HT

=> 9.104 m²

Subvention obtenue

Fonds de concours de la CCPA 24.237 € HT

Reste à charge pour la commune : 42.533 € HT



Création de parkings



Rue du Sabotier

Complément d'achat de terrain : 6.653 € HT

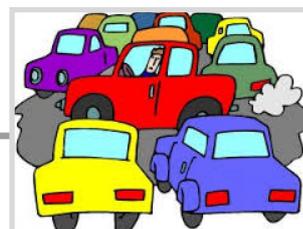
Rue Bouquet

Aménagement Parking : 13.314 € HT

Reste à charge pour la commune : 16.767 € HT

Subvention obtenue

Rue du Sabotier : CCPA 3.200 € HT



Bloc-notes

Infos

Papotages

Histoire

Pour finir sur une note moins sérieuse, bienvenue au bric-à-brac du bulletin municipal : souvenirs, recommandations, infos



Enseignant : Bernard Grévin - De gauche à droite, En haut : Kelly David - CE2, Guillaume Nicolas - CM2, Stéphane Pujol - CM2, Thomas Mechaussier - CE2, Romain Courtols - CE2, Johanne Perez - CM1, Olivier - CE2, Guillaume Barral - CM1, Brayan Audeon - CM2, Au milieu : Julien Gaillard - CM1, Maxime Gaillard - CE2, Florent David - CM1, Guillaume Brun - CM1, Leslie Stéphane Pujol - CM2, Thomas Mechaussier - CE2, Romain Courtols - CE2, Johanne Perez - CM1, Olivier - CE2, Guillaume Barral - CM1, Brayan Audeon - CM2, En bas : Christopher Navachol - CE2, Andy Bombour - CE2, Olivier David - CE2, Alex Soares - CE2, Philippe Grévin - CM1, Blandine Paris - CE2, Carole Schenckbecher - CE2, Denis Dugas - CM1, Classe de CE2-CM1-CM2, Année scolaire 1997/1998, Cette année là, l'école comptait 62 élèves.

Nettoyage village 2017



Cette année, comme lors des autres nettoyages, les bénévoles ont ramassé un nombre important de déchets dans tous les coins de Saint-Maurice. Ci-dessous un petit florilège des plus courants ainsi que du temps nécessaire à leur absorption par Dame Nature.



Bouteille plastique : 400 ans



Canette en verre: 4 000 ans



Chewing-gum: 5 ans

Papier bonbon: 5 ans



Briquet : 100 ans



Mégots : 1 à 2 ans



Canette en aluminium: 200 ans



Pour préserver notre village et la nature, les efforts de chacun d'entre nous sont nécessaires.



Sortie des sacs jaunes et des bacs poubelles

Afin d'éviter que les sacs jaunes soient éventrés sur la voie publique, il est impératif de les sortir uniquement le jeudi soir.

Concernant les poubelles, elles ne doivent pas rester sur la voie publique toute la semaine. En cas de problème avéré de rangement de votre bac à l'intérieur de votre habitation, des sacs poubelles blancs payants peuvent être délivrés.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie ou la CCPA.



Accès à la déchèterie d'Ambérieu

Un nouveau système d'accès aux déchèteries à l'aide de barrières est en cours d'installation. Il est en fonction depuis fin mai à la déchèterie d'Ambérieu et devra équiper l'ensemble des déchèteries de la CCPA. Ce système d'accès est basé sur la plaque d'immatriculation de vos véhicules. Il est donc nécessaire de vous enregistrer sur le site web de la CCPA ou en récupérant un formulaire disponible en mairie à transmettre à la CCPA. [Plus d'infos : www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)

